



# FEDERATION BENINOISE D'ATHLETISME

Cotonou, le 12 novembre 2020

**Le Secrétaire Général**

N° **014** /11/2020/FBA/SG

A

Tout Membre du Comité Exécutif de la FBA  
Tout Président d'Association

**Objet** : Appel à Candidature

Mesdames  
Messieurs

Le 28 décembre 2016 à Cotonou, l'actuel Comité Exécutif de la Fédération Béninoise d'Athlétisme était élu en Assemblée Générale élective pour un mandat de 4 ans et a pris la charge le 05 janvier 2017 en son siège.

Après consultation entre le Président et tous les membres du Comité Exécutif et à l'issue de la visioconférence tenue le **mercredi 11 novembre 2020**, la prochaine Assemblée Générale Elective est programmée pour se tenir, le dimanche **27 décembre 2020 à Abomey à 09 heures**.

A cet effet, et en respect des dispositions statutaires (articles 38 et 39), j'ai le plaisir de vous inviter à bien vouloir faire parvenir au Secrétariat de la Fédération en son siège à Cotonou, les candidatures aux différents postes du Comité Exécutif en vue des prochaines élections. L'Assemblée Générale sera convoquée ultérieurement par une correspondance officielle qui parviendra à chaque participant.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **vendredi 11 décembre 2020 à 18 h 30 minutes**.

Les postes à pourvoir tels que définis à l'article 18 des statuts sont :

- 1- Un (01) Président ;
- 2- Un (01) Vice-président ;
- 3- Un (01) deuxième Vice-président ;
- 4- Un (01) Secrétaire Général ;
- 5- Un (01) Secrétaire Général Adjoint ;
- 6- Un (01) Trésorier Général ;
- 7- Un (01) Trésorier Général Adjoint ;
- 8- Un (01) Responsable à l'Organisation
- 9- Un (01) 1<sup>er</sup> Responsable Adjoint à l'Organisation
- 10-Un (01) 2<sup>ème</sup> Responsable Adjoint à l'Organisation
- 11-Un (01) 3<sup>ème</sup> Responsable Adjoint à l'Organisation
- 12-Un (01) Officiel Technique ;
- 13-Un (01) Membre Individuel ;
- 14-Un (01) 1er Membre Féminin ;
- 15-Un (01) 2ème Membre Féminin ;

Conformément à l'article 39 des statuts de la Fédération et des dispositions de la convention d'éthique et de bonne gouvernance du Comité National Olympique et Sportif Béninois (CNOS BEN), les conditions d'éligibilités sont les suivantes :

- Etre de nationalité béninoise ;
- Etre âgé de 25 ans révolus à la date des élections ;
- Appartenir au mouvement sportif dans les instances dirigeantes à divers niveaux depuis au moins deux (02) ans ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- N'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation à une peine infamante ;
- Etre parrainé par une Ligue ou une Association affiliée et à jour de ses cotisations,
- les membres sortants sont rééligibles ;
- **N'être membre du Comité Exécutif d'aucune autre Fédération Nationale Sportive**
- **Tout candidat au poste de Président ou de Secrétaire Général devra avoir été membre de l'exécutif de la FBA et/ou assumer des responsabilités au sein de l'administration fédérale, au minimum sur une olympiade complète.**

Conformément à l'article 98 du règlement intérieur, le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- Une (01) demande manuscrite adressée au Secrétaire Général de la FBA précisant le poste ou les postes convoités et l'Association d'appartenance ;
- La preuve de son appartenance au mouvement sportif dans les instances dirigeantes depuis au moins deux (02) ans ;
- Une (01) copie légalisée d'extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif ;
- Un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Un (01) certificat de nationalité ;
- Deux (02) photos d'identité récentes ;

Le dossier de candidature est déposé au Secrétariat de la FBA dans les trente (30) jours suivant la date de signature du présent appel, directement contre valable reçu ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les candidatures définitives seront communiquées par voie de presse huit (08) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale par le Secrétaire Général de la FBA.

Conformément à l'article 102 du règlement intérieur, tout dossier incomplet ou envoyé hors délai (le cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.




Achille Constant T. Aïho